

CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DE LA PENZE

ANNEE 2018

REALISATION DES ACTIONS DU VOLET « MILIEUX AQUATIQUES »

Marché passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

N°2018-452-03

ACTE D'ENGAGEMENT lot 2

Juin 2018

DATE DE NOTIFICATION LE :

Cette notification vaut ordre de commencer la prestation

MAITRE D'OUVRAGE :

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES BASSINS DU HAUT-LEON

2 PLACE DE LA MAIRIE

29 410 SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

OBJET DU MARCHE :

La présente consultation a pour objet de confier **la réalisation des actions du volet « milieux aquatiques » 2018** à des prestataires compétents et qualifiés, qui travailleront en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage.

Le marché est décomposé en 3 lots :

Lot n° 1 : Restauration et entretien de la ripisylve ;

Lot n° 2 : Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Traon Gall ;

Lot n°3 : Aménagement du radier de pont de la RN12 sur le Coat Toulzac'h.

MODE DE PASSATION DU MARCHE :

Le présent marché concerne le **lot n°2**. Il est passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

MAITRISE D'ŒUVRE :

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des bassins du Haut Léon

ZA Mes Ménez 29410 Saint-Thégonnec Loc-Eguiner

Monsieur Pierre GUESNE, Technicien rivière

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE :

Monsieur Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Bassins du Haut-Léon / ZA de Mes Ménez / 29 410 SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

ORDONNATEUR :

Monsieur Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Bassins du Haut-Léon / ZA de Mes Ménez / 29 410 SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

COMPTABLE ASSIGNATAIRE :

Monsieur Le Comptable du Centre des Finances Publiques de Morlaix et Banlieue

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

Je, soussigné

agissant en qualité de :

- agissant pour mon propre compte
- agissant pour le compte de la société.....
Immatriculé INSEE
- n° SIRET :
- agissant en tant que mandataire
 - du groupement solidaire
 - du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses techniques particulières et des éléments mentionnés dans le présent acte d'engagement,

Et après avoir rempli les obligations prévues aux articles 43 à 47 du Codes des marchés publics.

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations aux conditions ci-après qui constituent mon offre

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles) exprimée en Euros.

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens ou que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons (rayer la mention inutile) est (sont) titulaire(s) d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle(s) encour(en)t.

Compagnie :

Police :

Confirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 5 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant des responsabilités d'ils encourent.

Compagnie :

Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date de remise de l'offre fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 : PRIX

L'évaluation des prestations telle qu'elle résulte du bordereau de prix joint à la proposition de prestation, est :

Coût du mètre linéaire hors TVA : €

T.V.A au taux de 20 % :€

Coût du mètre linéaire TTC : €

Linéaire du lot : ml

Montant total de l'opération T.V.A incluse : € TTC

Le montant total du lot 2 s'élève à (En lettres) :

.....
..... TTC.

ARTICLE 3 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes, non actualisables.

ARTICLE 4 : SOUS-TRAITANCE

5.1. Montant sous-traité désigné au marché :

Il est envisagé de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes du marché pour les montants figurant ci-après :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation hors TVA

Le montant des prestations que l'entrepreneur chargé de l'exécution de ce lot envisage de sous-traiter pour la prestation de base, conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA :

Taux de la TVA :

Montant TVA incluse :

Les actes spéciaux des sous-traitants connus à la signature du marché figurent en annexe. Chaque acte spécial constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

5.2. Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'étude leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au représentant légal du maître d'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou à céder :

Nature de la prestation	Montant hors TVA	Montant de la TVA	Montant TVA incluse

Total			

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder, en tant qu'entrepreneur chargé de l'exécution de ce lot est de (*arrêté en toutes lettres*) :

.....€ TVA incluse

ARTICLE 5 : DELAIS

Le délai d'exécution doit être conforme aux engagements du candidat, celui-ci ne pouvant excéder celui fixé dans le CCTP.

ARTICLE 6 : PAIEMENT

➤ Compte à créditer

Les sommes dues en exécution du présent marché seront réglées en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) suivant(s) :

Titulaire du compte :

Etablissement bancaire :

Relevé d'Identité Bancaire National				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation

IBAN (Identification Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)

TVA Intracommunautaire

ARTICLE 7 : CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SURETE - RETENUE DE GARANTIE

Une Retenue de garantie de 5% est exercée, à la date de signature du Procès-verbal de réception définitif, sur la facture par le comptable assignataire des paiements. Par dérogation à l'article 4-2 du C.C.A.G., elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. Cette garantie doit être constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement et correspondre à 5% du montant du marché. En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions.

Dans l'hypothèse où la garantie ne serait pas constituée ou complétée dans ce délai, la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée et le titulaire perd jusqu'à la fin du délai de garantie la possibilité de substituer une garantie à première demande à la retenue de garantie.

ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

La personne publique bénéficie du transfert des droits suivants : l'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs de la personne responsable du marché et du titulaire en la matière est l'option A telle que définie au chapitre IV du CCAG-PI (art. 19 à 31 inclus).

ARTICLE 9 : DECLARATIONS

L'entreprise soussignée, affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Codes des Marchés Publics ou d'interdictions équivalentes prononcées dans un autre pays.

Elle certifie que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement et présentera les justificatifs listés à l'article D8222-5 du code du travail afin de permettre au maître d'ouvrage de procéder aux vérifications imposées par l'article L. 8222-1 du susdit code.

Les déclarations similaires des sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement ou seront fournies avec la demande de leur acceptation et agrément des conditions de paiement.

Fait en un seul original,

A, le.....

Mention manuscrite

« lu et approuvé »,

et signature du titulaire du marché :

Accepté par le Maître d'ouvrage
pour valoir Acte d'engagement,
A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner,
le

ACTE SPECIAL

Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et de ses conditions de paiement.

MARCHE

Titulaire :

Objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

Nature :

Montant TVA comprise :

SOUS-TRAITANT ⁽¹⁾

Nom, raison ou dénomination sociale :

.....

Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

.....

Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :

Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Adresse :

Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

.....

⁽¹⁾ Pièces jointes : Déclaration du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction visée à l'article 6 et des obligations de l'article 6-4 du décret n°93-584 du 26-03-93 en application de la loi 93-122 ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays, qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales au regard des obligations des articles L.143.3, L.143.5 et L.620.3 du Code du Travail. Une attestation de non condamnation au bulletin n°2 du casier judiciaire.

CONDITIONS DE PAIEMENT OU CONTRAT DE SOUS TRAITANCE ⁽²⁾

Avances :

Modalités de calcul et de versement des acomptes :

Date (ou mois) d'établissement des prix :

Modalités de variation des prix : prix fermes non actualisables

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

.....

Personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant :

(2) A compléter impérativement ou indiquer sans objet.

Comptable des paiements :

Date :

Personne représentant le maître d'ouvrage

.....

Le mandataire du groupement ou l'entrepreneur titulaire

.....

Le sous-traitant de 1^{er} rang (en cas de sous-traitant de 2^{ème} rang)

Nom